

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du vendredi 8 février 2019 à 18 heures30. Grande salle du conseil

| | |
|--|----|
| Conseillers en exercice : | 12 |
| Présents : | 7 |
| Absents excusés | 5 |
| Votants : | 7 |
| Convocation du 1 ^{er} février 2019. | |

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD,

Excusés: Olivier BOUCHAND Christian FRANCOIS, Céline GARNIER, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER.

Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

-

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention d'intervention du médecin référent au sein du multi-accueil de la CCVSA (site Benet).
- 2- Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État : télétransmission des actes de commandes publiques.
- 3- Cession des parcelles cadastrées AK5 – AK165 – au profit du Camping des Conches.
- 4- Ouverture de crédits avant le vote du budget, (dépenses d'investissement)
- 5- Personnel :
 - proposition avancement de grade
 - Avenant contrat de travail agent en milieu scolaire
- 6- Délibérations et questions diverses

1- Convention d'intervention du médecin référent au sein du multi-accueil de la CCVSA (site Benet).

La convention d'intervention du médecin référent au sein du multi accueil de la CCVSA est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Monsieur le maire propose qu'elle soit renouvelée à compter du 2 janvier 2019 pour s'achever le 31 décembre 2021.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention, accepte les termes et autorise Monsieur le maire à la signer.

2- Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État : télétransmission des actes de commandes publiques.

Monsieur le maire rappelle aux élus, qu'une convention avait été signée en 2010 avec les services de l'Etat pour télétransmettre les actes réglementaires et budgétaires. Il est désormais possible de télétransmettre les actes de commandes publiques. Cette mise en œuvre implique la signature d'une nouvelle convention dont le projet est établi par les services de la préfecture.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention relative à la télétransmission des actes de commandes publiques.

3- Cession des parcelles cadastrées AK5 – AK165 – au profit du Camping des Conches.

Monsieur le maire rappelle aux élus que la SARL Phifa Camp représentée par Madame et Monsieur Ph DENIS souhaite acquérir les parcelles AK5 et 165 d'une superficie de 1ha65a43ca (occupées par le terrain de camping) et les 46a55ca (occupés par l'aire de camping-cars). À ce titre il demande au conseil son accord pour la vente au prix de 126 000,00 euros net vendeur.

Le bornage de la surface occupée par l'aire de camping-cars sera réalisé par M. Véronneau, géomètre à Fontenay-le-Comte, les frais seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de ce bien immobilier et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4- Ouverture de crédits avant le vote du budget, (dépenses d'investissement)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :Jusqu'à l'obtention du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au conseil d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes :

- Opération 41 (aménagement pêche) : compte 2313 : 4 200 euros
- Opération 50 (centre bourg): compte 2121 : 10 300 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : le Conseil Municipal vote les ouvertures de crédits telles que définies ci-dessus.

5- Personnel :

- Proposition avancement de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau des avancements de grade établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création des emplois correspondant aux grades d'avancement,
- La suppression des postes d'origine

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2019.

Le conseil municipal adopte cette proposition et décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

| CADRE EMPLOI | CATEGORIE | EFFECTIFS | TC/TNC |
|---|-----------|-----------|--------|
| Filière administrative | | | |
| - Rédacteur territorial 1 ^{ère} classe | B | 1 | TC |
| - Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | TCN |
| - Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | C | 1 | TC |
| - Agent Agence Postale (CDD) | C | 1 | TNC |
| Filière technique | | | |
| - Adjoint technique | C | 1 | TNC |
| - Adjoint technique | C | 1 | TC |
| - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | C | 2 | TNC |
| - Adjoint technique CDI | C | 1 | TNC |
| Filière médico-sociale | | | |
| - 1 médecin territorial (CDD) | A | 1 | TC |

- **Avenant contrat de travail agent en milieu scolaire**

Le service paie du Centre de gestion nous informe que tout agent rémunéré à un indice inférieur à 325, se voit verser une indemnité différentielle afin d'avoir un salaire égal au SMIC.

En application des nouvelles valeurs "prestation paie" au 1^{er} janvier 2019, il est proposé de revaloriser l'indice de rémunération des agents concernés.

6- **Délibérations et questions diverses**

► **Sydev : travaux neufs éclairage public : les Loges**

Signature de la convention pour la réalisation des travaux neufs d'éclairage public.

Montant de la participation communale 752 euros.

► **Effacement du réseau téléphonique aérien - Bazoin- demande de subvention à la DREAL**

Dans le cadre de ces travaux, une subvention d'un montant de 1 000 euros peut être versée à la commune.

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût total : 2 396.99 euros
- Subvention DREAL : 1 000 euros
- Autofinancement communal : 1 396.99 euros

→ avis favorable au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL.

► **Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement**

→ Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention pour la mission d'assistance technique avec le Département.

► **14 juillet 2019 :**

3 associations ont émis le souhait de tenir la buvette pour la soirée du 14 juillet (le SVF, l'ASD et Team LCD).

Les élus décident de confier la tenue de la buvette à l'ASD, en précisant que chaque année, et selon les demandes, la buvette serait tenue par une autre association.

► **Courrier de l'APE** : demande d'exonération de la facturation de la location de la salle des fêtes du vendredi 21 décembre → maintien de la facture, le règlement s'applique de manière équitable à toutes les associations.

Fin de séance 19h45